## **COM(2025) 701 final**

## ASSEMBLÉE NATIONALE

**SÉNAT** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 26 novembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 26 novembre 2025

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature de la convention établissant la Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes